

**Comité de suivi sur la manipulation des
compétitions sportives
(T-MC)**

Convention du Conseil de l'Europe sur
la manipulation des compétitions
sportives (STCE n° 215)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 mars 2026

T-MC(2025)5rev

Comité de suivi sur la manipulation compétitions sportives

Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives (STCE n° 215)

Lignes directrices sur les paris raisonnables

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
1. Sauvegarder l'intégrité du sport grâce à la Convention de Macolin	3
2. Vers des orientations pratiques pour la régulation de l'offre de paris.....	3
Pourquoi est-il important d'adopter une approche équilibrée pour réglementer l'offre de paris sportifs ?	3
1. La manipulation des compétitions sportives peut générer des profits considérables grâce aux paris sportifs	3
2. L'expansion des paris sportifs.....	3
3. Les matchs de divisions inférieures constituent une cible facile pour les truqueurs de matchs.....	3
4. Les paris sportifs sont un marché qui dépend principalement de l'offre.....	4
5. La régulation des paris : une question d'équilibre	4
6. Vers une approche de la réglementation des paris fondée sur le risque	4
Exemples de Limitations sur les offres de paris	4
1. Les objectifs des régulateurs sont guidés par l'intérêt public	4
2. Différents types de limitations sur les paris sont utilisés pour protéger le sport et limiter les manipulations.	4
3. Exemples de limitations sur les paris utilisées pour limiter les risques d'atteinte à l'intégrité	5
4. Protéger les compétitions sportives en limitant l'offre sans entraver la croissance du marché	5
5. La nécessité de s'attaquer au marché des paris illégaux	6
6. La nécessité d'un jeu responsable et d'une formation/sensibilisation pour les athlètes.....	6
Critères pour une offre de paris responsables	6
CRITERE CLE N° 1 - NIVEAU DE LA COMPÉTITION.....	6
CRITERE CLE N°2 - NIVEAU D'ACTIVITE DES PARIS	8
CRITERE CLE N° 3 - NIVEAU D'INTEGRITE DE LA COMPÉTITION	9
CRITERE CLE N° 4 - NIVEAU D'INTEGRITE GLOBALE.....	11
CRITERE CLE N° 5 - NIVEAU D'ENGAGEMENT DANS LA PREVENTION DE LA MANIPULATION DES COMPETITIONS SPORTIVES	12
Conclusion	14

INTRODUCTION

1. Sauvegarder l'intégrité du sport grâce à la Convention de Macolin

L'objectif premier de la convention de Macolin est de protéger l'intégrité du sport.

Pour ce faire, et afin de prévenir l'infiltration criminelle dans les compétitions sportives, la convention encourage les États à adopter des mesures efficaces pour lutter contre les paris illégaux, promouvoir les paris raisonnables et assurer une surveillance adéquate du marché des paris sportifs.

En vertu de l'article 9 de la Convention, chaque signataire est tenu de désigner une autorité publique chargée de traiter les manipulations de compétitions liées aux paris sportifs. Cela peut inclure, le cas échéant, une limitation sur les offres de paris, en particulier pour les événements impliquant des mineurs ou pour les compétitions dont les normes organisationnelles sont insuffisantes.

2. Vers des orientations pratiques pour la régulation de l'offre de paris

Le présent document vise à fournir des orientations fondées sur des critères clairs, simples et pratiques afin de soutenir les régulateurs des paris dans l'adoption de mesures appropriées. L'objectif est de contribuer à définir une offre de paris raisonnable et proportionnée, tout en tenant compte du contexte historique, culturel et économique propre à chaque pays.

À cette fin, et conformément à une approche fondée sur les risques, le Comité de suivi encourage les États Parties et les régulateurs compétents à réfléchir à l'utilisation de critères objectifs pour éclairer les décisions relatives aux éventuelles limitations.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'ADOPTER UNE APPROCHE EQUILIBREE POUR REGLEMENTER L'OFFRE DE PARIS SPORTIFS ?

1. La manipulation des compétitions sportives peut générer des profits considérables grâce aux paris sportifs.

Bien que le phénomène ne soit pas nouveau, les cas avérés ou suspectés de manipulation de compétitions sont devenus plus fréquents avec l'essor des paris contemporains. Au cours de la dernière décennie, la manipulation de matchs a touché de plus en plus le monde du sport, avec plusieurs affaires signalées dans différentes régions et disciplines.

Ces manipulations visent souvent à générer des profits importants en exploitant les opportunités offertes par les marchés des paris sportifs.¹

2. L'expansion des paris sportifs

Plusieurs facteurs ont contribué à la croissance des paris sportifs

- **L'accessibilité accrue**, due à l'utilisation généralisée des plateformes en ligne et des téléphones mobiles.
- **Libéralisation** dans de nombreux pays, souvent par l'introduction de systèmes de licences.
- **L'expansion et la diversification des offres de paris**, les opérateurs cherchant à permettre de parier sur presque tout, à tout moment, à tous les niveaux, y compris dans les divisions inférieures

3. Les matchs de divisions inférieures constituent une cible facile pour les truqueurs de matchs?

Il est largement admis que truquer des matchs dans les divisions inférieures est nettement plus facile que de manipuler des rencontres au plus haut niveau. Ces événements sportifs échappent souvent à une surveillance étroite : la réglementation y est

¹ La manipulation des compétitions liée aux paris n'est pas un phénomène nouveau, mais sa prévalence s'est considérablement accrue parallèlement à l'expansion du marché mondial des paris sportifs. Cette corrélation est documentée dans le rapport de situation 2020 d'Europol (*The Involvement of Organised Crime Groups in Sports Corruption*), qui souligne comment les plateformes de paris modernes, en particulier les paris en ligne et en direct, ont facilité les opérations des groupes criminels organisés (disponible à [l'adresse ici](#)). De même, le rapport 2021 de l'ONUDC, *Comprendre la manipulation des compétitions sportives*, p. 16, souligne que l'augmentation de la corruption liée aux paris a suivi de près le développement rapide du secteur des paris sportifs (disponible à [l'adresse ici](#)).

² Les groupes criminels organisés ciblent principalement les compétitions de niveau inférieur dans différents sports, car ces événements impliquent généralement des athlètes moins bien payés, bénéficient d'une couverture médiatique limitée et attirent moins l'attention, ce qui les rend plus faciles et moins coûteuses à manipuler. Malgré ces caractéristiques, ces compétitions sont largement proposées sur les marchés de paris, en particulier en ligne et dans les formats de paris en direct. Cette tendance est décrite en détail dans le rapport 2020 d'Europol, *The Involvement of Organised Crime Groups in Sports Corruption*, p. 9 (disponible à [l'adresse ici](#)).

plus limitée, la couverture médiatique plus faible et les contrôles moins systématiques. Cet environnement crée un espace où des ingérences peuvent passer inaperçues.

À ce niveau, les joueurs sont généralement moins bien rémunérés, peuvent subir des retards de paiement et sont davantage exposés à des pressions extérieures. Dans de nombreux cas, offrir une somme relativement modeste suffit à influencer le résultat. Les réseaux criminels en ont pleinement conscience et savent précisément exploiter les vulnérabilités du marché des paris sportifs.

4. Les paris sportifs sont un marché qui dépend principalement de l'offre³.

Les paris sportifs sont davantage tirés par l'offre que par une demande « naturelle ». Dans la plupart des pays, seule une faible proportion de la population s'intéresse réellement aux paris, avec des taux encore plus bas dans les juridictions où existent des réserves culturelles ou morales vis-à-vis des paris.

Les parieurs appartiennent souvent à un profil démographique bien spécifique : principalement des hommes jeunes de 18 à 35 ans, souvent étudiants ou actifs dans les grandes villes, attirés par le risque et la dimension stratégique. Toutefois, ces tendances peuvent varier selon les juridictions. La demande est fortement influencée par la disponibilité et la promotion des produits de paris. La plupart de l'activité de pari se développe lorsque ces produits sont activement proposés et rendus facilement accessibles, en particulier en ligne.

5. La régulation des paris : une question d'équilibre

La régulation du marché des paris exige un équilibre délicat entre trois éléments interdépendants : l'offre de paris, la demande et la maîtrise des risques. Une augmentation de l'offre peut stimuler la demande, ce qui peut à son tour accroître les risques, tels que la manipulation, le jeu excessif ou d'autres atteintes à l'intégrité.

La régulation joue un double rôle : établir des règles claires par le biais de la législation et des normes, et veiller à ce qu'elles soient correctement appliquées par le biais de la surveillance. Un cadre réglementaire solide doit trouver le bon équilibre en autorisant des offres de paris contrôlées tout en limitant les risques associés grâce à des mesures ciblées et proportionnées.

6. Vers une approche de la réglementation des paris fondée sur le risque

Le risque de manipulation des compétitions lié aux paris varie selon le pays, le sport et le niveau de compétition. Il peut aller de modéré à très élevé⁴. Bien que tout événement puisse comporter un certain niveau de risque, une approche fondée sur le risque permet aux régulateurs d'adapter les limitations de manière appropriée, en veillant à ce que les mesures restent proportionnées, ciblées et efficaces.

EXEMPLES DE LIMITATIONS SUR LES OFFRES DE PARIS

1. Les objectifs des régulateurs sont guidés par l'intérêt public

Les principales priorités des autorités de régulation sont la lutte contre les paris illégaux, la protection des consommateurs, la prévention du blanchiment de capitaux et la supervision des opérateurs de paris. Ces objectifs sont largement reconnus, dans la plupart des juridictions, comme des missions essentielles relevant de l'intérêt général.

D'autres objectifs importants consistent à garantir l'équité des opérations de paris, à assurer des recettes pour l'État et à prévenir l'implication criminelle ainsi que la manipulation des compétitions. À l'inverse, des objectifs économiques tels que l'attractivité du marché ou la création d'emplois sont généralement considérés comme moins prioritaires par les autorités de régulation.

2. Différents types de limitations sur les paris sont utilisés pour protéger le sport et limiter les manipulations.

Plusieurs types de limitations sont appliqués dans différentes juridictions dans le but de réduire les risques liés aux paris :

³ Organised crime groups primarily target lower-tier competitions across different sports, as these events tend to involve lower-paid athletes, receive limited media coverage, and attract less scrutiny—making them easier and cheaper to manipulate. Despite these characteristics, such competitions are widely offered on betting markets, especially online and in live-betting formats. This pattern is detailed in Europol's 2020 report, *The Involvement of Organised Crime Groups in Sports Corruption*, p. 9 (available [here](#)).

⁴ Selon le rapport "Precrimbet" (2017), le niveau de risque de manipulation sportive lié aux paris peut être évalué par pays, par sport et par compétition, avec des niveaux de risque allant d'élevé à extrême, *Prévenir les risques criminels liés au marché des paris sportifs - Rapport final*, IRIS (disponible [ici](#)).

- **Limiter les compétitions impliquant des mineurs** : protéger les jeunes athlètes et réduire le risque de manipulation dans les sports de jeunes.
- **Limiter certains types de paris** : interdire les paris sur des actions très spécifiques (comme la première remise en jeu) qui sont plus vulnérables à la manipulation.
- **Limiter les compétitions éligibles** : n'autoriser les paris que sur les compétitions professionnelles et les compétitions amateurs de haut niveau (officiellement reconnues) afin d'assurer une meilleure surveillance.
- **Limiter certains sports** : interdire les paris sur les personnes considérées comme particulièrement vulnérables, sur la base de cas antérieurs ou de preuves connexes.

3. Exemples de limitations sur les paris utilisées pour limiter les risques d'atteinte à l'intégrité

Plusieurs pays ont mis en place des limitations ciblées des paris afin de réduire les risques de manipulation et de protéger l'intégrité du sport. Ces mesures varient selon le contexte national et les vulnérabilités perçues :

- **Pas de paris en direct** : partiellement interdits dans des pays comme l'Australie et l'Allemagne, car ils sont considérés comme plus vulnérables à la manipulation en raison des possibilités en temps réel et d'une surveillance moindre.
- **Pas de paris à cote fixe** : interdits dans des pays comme le Japon (et jusqu'à récemment au Brésil), afin de limiter les formes de paris susceptibles d'encourager le jeu excessif ou la manipulation.
- **Pas de bourses de paris ou de spread betting⁵** : interdit dans des pays comme la France et les Pays-Bas, car ces formats peuvent rendre plus difficile la traçabilité des comportements ou des gains suspects.
- **Pas de marchés "négatifs"** : interdits dans plusieurs pays (Finlande, France, Allemagne, Portugal, Suisse), il s'agit de paris sur des résultats négatifs, tels qu'un joueur de football recevant un carton jaune ou rouge, qui peuvent être plus facilement influencés.
- **Pas de paris sur les compétitions locales** : restrictions dans des pays comme la Grèce, Hong Kong et la Turquie afin d'éviter les risques liés aux paris par les acteurs du sport et aux conflits d'intérêts.
- **Pas de paris concernant des risques mentionnés dans la convention de Macolin** : des pays comme la Belgique, la Grèce et la Hongrie limitent les paris lorsque des mineurs sont impliqués ou lorsque le cadre organisationnel est trop faible pour garantir l'intégrité.

4. Protéger les compétitions sportives en limitant l'offre sans entraver la croissance du marché

En France, l'Autorité nationale des jeux (ANJ), après consultation des instances sportives, applique des limitations de paris fondées sur plusieurs critères. Tout d'abord, elle prend en compte le niveau de la compétition, en excluant les événements qui ne bénéficient pas de couverture médiatique, où la rémunération des sportifs est faible, ou auxquels participent des mineurs. Ensuite, elle restreint certains types de paris, tels que les paris négatifs, les paris sans véritable pertinence sportive (par exemple, pair/impair sur le nombre de buts) ou des paris triviaux.

En 2023, plus de 80 % des alertes analysées par le Groupe de Copenhague concernaient des compétitions sur lesquelles les opérateurs agréés en France ne sont pas autorisés à proposer des paris. Cela illustre la manière dont des limitations nationales peuvent contribuer à réduire l'exposition aux paris suspects dans le périmètre du marché national.

Il est important de noter que ces limitations n'ont pas freiné la croissance du marché : entre 2010 et 2024, le chiffre d'affaires (turnover) du marché des paris sportifs en France a été multiplié par trente, passant de 448 millions à 14 milliards d'euros, selon les chiffres communiqués par le régulateur français. Par ailleurs, les estimations disponibles indiquent que cela n'a pas alimenté le marché illégal, qui représenterait moins de 3 % du marché des paris sportifs en France, selon une étude de PwC (PricewaterhouseCoopers) publiée en 2023.

Des exemples nationaux, tels que le système français, montrent ainsi comment des limitations de paris peuvent être appliquées en pratique pour réduire l'exposition à certains risques d'intégrité dans le cadre du marché intérieur. Ces approches complètent d'autres outils d'intégrité et ne visent pas à imposer un modèle universel, les cadres réglementaires variant légitimement d'une juridiction à l'autre.

⁵ **Les bourses de paris** permettent aux utilisateurs de parier les uns contre les autres plutôt que contre un bookmaker, tandis que le **spread betting** consiste à parier sur la marge d'un résultat plutôt que sur le résultat lui-même. Ces deux types de paris sont plus complexes et peuvent comporter des risques plus élevés, c'est pourquoi certaines juridictions choisissent de les interdire

5. La nécessité de s'attaquer au marché des paris illégaux

La question de savoir s'il convient de limiter l'offre de paris est complexe. Les opérateurs légaux font face à une concurrence intense de la part d'opérateurs proposant des paris sans l'autorisation requise, lesquels représentent une part importante des revenus mondiaux des paris. Ces marchés illégaux constituent souvent une porte d'entrée pour la criminalité organisée. Imposer des limitations uniquement aux opérateurs agréés ne suffit pas à résoudre le problème. Sans une stratégie plus large visant à cibler les plateformes illégales, les entreprises respectueuses des règles sont pénalisées tandis que les criminels prospèrent.

Les opérateurs illégaux n'offrent que peu ou pas de surveillance. Les contrôles étant faibles et la réglementation inexistante, ils offrent une couverture parfaite pour les matchs truqués. Les cotes peuvent être manipulées, les résultats influencés, le tout avec un risque minimal d'être pris. Cette absence de responsabilité permet à la criminalité organisée de se développer rapidement, générant des profits difficiles à retracer et encore plus difficiles à arrêter.

6. La nécessité d'un jeu responsable et d'une formation/sensibilisation pour les athlètes

Étant donné que de nombreux athlètes et professionnels du sport sont vulnérables à l'addiction au jeu, il est essentiel que les limites imposées aux paris soient complétées par des mesures fortes contre le jeu illégal. Parallèlement, la promotion du jeu responsable et l'offre d'une éducation ciblée sur les risques de manipulation sont essentielles pour préserver l'intégrité du sport et soutenir les personnes impliquées.

De nombreux acteurs proposent des formations aux athlètes et au personnel sportif. Ces programmes expliquent les vulnérabilités courantes, la manière dont des corrupteurs peuvent les approcher, ainsi que les règles en matière de paris qu'ils doivent respecter. Comme certains athlètes sont davantage exposés aux risques liés aux jeux d'argent, ce type de sensibilisation les aide à reconnaître les sollicitations illicites et complète d'autres mesures visant à réduire les risques de manipulation.

CRITERES POUR UNE OFFRE DE PARIS RESPONSABLES

Ces critères ont pour but d'aider à déterminer où et comment les paris doivent être autorisés dans les sports et les compétitions. Ils encouragent les opérateurs à donner la priorité aux événements et aux marchés à haute intégrité qui présentent un réel intérêt pour les clients. Ils encouragent également la coopération avec les autorités lorsque des risques pour l'intégrité se présentent. Les critères sont souples et peuvent être appliqués à des individus ou à des compétitions entières, à la fois en temps réel et rétrospectivement.

Les décisions en matière de paris autorisés peuvent être guidées par deux critères principaux : **le niveau de la compétition et le niveau de l'activité de paris**. Ces critères sont étayés par trois critères secondaires : **l'intégrité de la compétition, le contexte mondial plus large de l'intégrité et l'engagement des parties prenantes à prévenir les manipulations**. Ensemble, ces critères contribuent à garantir que les paris sont proposés dans un environnement sûr et pertinent.

Il est important pour les régulateurs de noter que, lors de l'interprétation et de l'application de ces critères, ils doivent tenir compte du fait que certains sports, compétitions ou catégories peuvent, par définition, offrir des niveaux inférieurs de rémunération des athlètes, de couverture médiatique et/ou d'activité de paris. Ce seul fait ne doit pas conduire à la conclusion que ces compétitions ou événements sont intrinsèquement plus risqués que d'autres. Par conséquent, les régulateurs devraient se concentrer sur les principes sous-jacents de ces critères, tout en tenant compte des disparités significatives qui existent entre les différents sports et compétitions.

CRITERE CLE N° 1 - NIVEAU DE LA COMPÉTITION

Le sport se pratique à de nombreux niveaux, avec des compétences, une visibilité et des retombées financières variables. Cette norme vise à classer les athlètes et les compétitions en trois groupes : les athlètes d'élite au plus haut niveau, un deuxième niveau de compétiteurs très qualifiés, et un troisième groupe présentant un niveau de compétence plus modéré. Elle prend en compte le nombre de pratiquants dans chaque sport ainsi que le prestige des compétitions. Le recours aux percentiles dans cette classification est indicatif et peut être adapté en fonction des caractéristiques propres à chaque discipline.

Les événements moins médiatisés, avec moins de supporters et une attention médiatique plus faible, sont généralement plus vulnérables à la manipulation que les événements de premier plan. Cette classification aide à identifier les situations où les risques peuvent être plus élevés.

Cette structure par niveaux constitue une orientation générale. Les autorités de régulation peuvent l'adapter pour tenir compte du contexte spécifique de chaque sport, notamment des conditions d'organisation, des dispositifs d'intégrité et des modalités de rémunération en place.

Niveau de compétition

Niveau 1	Compétition de haut niveau : - Le niveau sportif international le plus élevé, avec les meilleurs athlètes (par percentile) et les événements les plus médiatisés. - Les niveaux de salaires sont extrêmement élevés, ce qui rend la manipulation très improbable. - Très grande affluence de spectateurs, large couverture médiatique et surveillance rigoureuse des paris irréguliers et suspects.
Niveau 2	Une concurrence de haut niveau - Niveau sportif international élevé, avec les meilleurs joueurs (par percentile) et les événements les plus marquants. - Les salaires sont très élevés, mais ne sont pas totalement prohibitifs pour la manipulation. - Forte affluence de spectateurs, couverture médiatique importante et surveillance active des paris irréguliers et suspects.
Niveau 3	Compétition de niveau intermédiaire : - Niveau d'aptitude sportive moyen à élevé, mesuré par le percentile - Les niveaux de salaires sont élevés, mais pas au point d'exclure le risque de manipulation. - Une bonne participation des spectateurs, une couverture médiatique régulière et une surveillance générale des paris irréguliers ou suspects.
Niveau 4	Concurrence de bas niveau : - Niveau d'aptitude sportive faible à moyen, mesuré par le percentile - Niveaux de rémunération égaux ou inférieurs à la moyenne locale ou mondiale, avec une rémunération fondée sur un salaire ou des primes ; des retards de paiement peuvent accroître la vulnérabilité. - Peu de spectateurs et peu ou pas de couverture médiatique
Niveau 5	Concurrence de bas de gamme : - Faible niveau d'aptitude sportive, mesuré en percentile et en comparaison avec les athlètes de haut niveau - Niveaux de salaires égaux ou inférieurs à la moyenne locale ou mondiale, avec un risque de corruption très élevé - Peu ou pas de spectateurs et peu ou pas de couverture médiatique

Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour faciliter la classification des concours ou pour élaborer des critères d'évaluation personnalisés :

- Rémunération moyenne des joueurs au sein de la division sportive, comparée à la rémunération moyenne nationale (ou, pour les compétitions internationales, à la rémunération moyenne des joueurs et des pays concernés) ;
- Le niveau de couverture médiatique de la division ou de la compétition ;
- Niveau d'intérêt des fans et des supporters.

Ces indicateurs fournissent des orientations générales et peuvent être adaptés par les autorités de régulation en fonction des caractéristiques propres à chaque sport ou compétition, des garanties d'intégrité en place et des profils de risque.

	Indicateur n° 1 Rémunération moyenne (joueurs de la division sportive par rapport au pays)	Indicateur n°2 Couverture médiatique	Indicateur n° 3 Intérêt des fans
Niveau 1	Niveau de rémunération très élevé : La rémunération moyenne des joueurs est cinq fois supérieure ou plus que le salaire moyen national.	Couverture étendue : Couverture médiatique large et régulière au niveau national et international	Intérêt national : Suivi par une grande partie de la population nationale, largement reconnu et discuté
Niveau 2	Niveau de rémunération élevé :	Couverture importante :	Un intérêt public fort :

	Indicateur n° 1 Rémunération moyenne (joueurs de la division sportive par rapport au pays)	Indicateur n°2 Couverture médiatique	Indicateur n° 3 Intérêt des fans
	La rémunération moyenne des joueurs est deux à cinq fois supérieure au salaire moyen national.	Couverture médiatique fréquente, presque toujours présente lors des compétitions	Une attention significative de la part du public, mais pas à l'échelle nationale
Niveau 3	Niveau de rémunération modéré : La rémunération moyenne des joueurs est une à deux fois supérieure à la rémunération moyenne nationale.	Couverture modérée : Couverture médiatique d'au moins quelques matchs, y compris au niveau local	Intérêt modéré avec pertinence sportive : Attire un public de niche mais implique un défi sportif significatif
Niveau 4	Faible niveau de rémunération : La rémunération moyenne des joueurs est inférieure au salaire moyen national	Couverture minimale : Attention médiatique occasionnelle ou exceptionnelle seulement	Intérêt local ou régional avec une pertinence sportive : Principalement suivi au niveau local ou régional, avec une certaine valeur sportive
Niveau 5	Niveau très bas ou amateur : Le salaire moyen des joueurs est inférieur de plus de 50 % à la rémunération moyenne nationale, ou la compétition se déroule au niveau amateur.	Pas de couverture : Aucune couverture médiatique identifiée	Intérêt local limité, faible pertinence sportive : Faible visibilité et absence de défi concurrentiel significatif

CRITERE CLE N°2 - NIVEAU D'ACTIVITE DES PARIS

Avant d'autoriser les paris sur une compétition, il est important d'évaluer si l'événement présente un niveau de risque acceptable pour l'intégrité. Le sport repose sur des valeurs d'équité et d'excellence, que des manipulations telles que le trucage de matchs viennent compromettre.

Les opérateurs de paris agréés ont un rôle à jouer dans la prévention de ces risques, en particulier dans les compétitions de niveaux inférieurs. Autoriser les paris sur des compétitions peu visibles ou dépourvues de garanties organisationnelles suffisantes peut accroître les opportunités de manipulation.

Si les paris font partie de la vie culturelle dans de nombreux pays, le niveau d'activité des parieurs varie fortement d'une compétition à l'autre. Les matchs moins médiatisés, avec une exposition publique limitée ou une surveillance réduite, peuvent donc soulever des préoccupations supplémentaires en matière d'intégrité.

Demande de paris sportifs pour les parieurs

Niveau 1	Très forte demande - Événements d'une ampleur telle qu'une offre de paris est inévitable - L'exposition commerciale et médiatique renforce l'intérêt du public pour la compétition. - Une forte demande de la part des clients, les recettes brutes de ces compétitions représentant plus de 70 % du total des recettes brutes des paris.
Niveau 2	Demande élevée à modérée - Les jeunes, les amateurs, les sports de développement ou les compétitions de faible niveau. - La demande des clients varie, le produit brut de ces compétitions représentant moins de 20 % du produit brut total des paris.
Niveau 3	Faible demande : - Concurrence de bas niveau - La demande des clients est faible, le produit brut de ces compétitions représentant moins de 2 % du produit brut total des paris.
Niveau 4	La demande est très faible :

- Sport amateur ou de développement
- La demande des clients est minime, le produit brut de ces compétitions représentant moins de 0,5 % du produit brut total des paris.

Niveau 5

Demande négligeable :

- Sport de jeunes (moins de 18 ans)
- La demande des clients est minime, le produit brut de ces compétitions représentant moins de 0,5 % du produit brut total des paris.

Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour soutenir la classification de la demande des clients :

- Une ventilation des produits bruts des jeux par sport, par compétition et par type de pari ("marché").
- Une évaluation de chaque concurrence et de chaque marché

	Indicateur n° 1 Répartition du produit brut des jeux par sport, compétition et type de pari	Indicateur n°2 Évaluation de chaque compétition et de chaque type de pari
Niveau 1	Très forte demande de la part des clients : Le sport, la compétition ou le type de pari représente plus de 70 % du produit brut des jeux total.	Marché principal : La concurrence ou le marché est considéré comme stratégiquement essentiel, avec une grande visibilité, un volume de paris élevé et un fort intérêt de la part des clients.
Niveau 2	Une forte demande de la part des clients : Représente entre 20 et 70 % du produit brut des jeux total.	Marché clé : La concurrence ou le marché est important, avec une activité de paris et un engagement des clients constants, bien que non dominants.
Niveau 3	Demande modérée de la part des clients : Représente entre 5 et 20 % du produit brut des jeux total.	Marché secondaire : Pertinence modérée, avec une activité occasionnelle de paris et un intérêt ciblé, souvent limité à des segments de clientèle ou à des périodes spécifiques.
Niveau 4	Faible demande de la part des clients : Représente entre 0,5 % et 5 % du gain brut total.	Marché marginal : Faible valeur stratégique, activité limitée, généralement incluse en tant qu'offre complémentaire ou intérêt de niche
Niveau 5	Demande très faible ou négligeable : Représente moins de 0,5 % du gain brut total	Marché non prioritaire : Intérêt très faible ou nul, considéré comme non essentiel par l'opérateur et rarement mis en jeu

Les seuils en pourcentage présentés ci-dessus sont indicatifs et constituent un cadre général destiné à appuyer l'évaluation des risques. Les autorités de régulation peuvent les adapter en fonction de la structure de leur marché, des données disponibles et de leurs objectifs en matière d'intégrité. La demande des clients est utilisée ici comme un indicateur d'exposition et de besoins de surveillance, et non comme une justification pour autoriser ou interdire des marchés de paris.

CRITERE CLE N° 3 - NIVEAU D'INTEGRITE DE LA COMPÉTITION

Les paris ne devraient jamais être proposés sur des événements soupçonnés d'être manipulés. Pour éviter cela, il est important que les opérateurs de paris, les organismes sportifs, les régulateurs et les gouvernements aient une compréhension claire des risques de corruption dans tous les sports.

Bien que les poursuites pénales soient rares et les sanctions disciplinaires occasionnelles, les niveaux d'intégrité peuvent encore être évalués à l'aide d'indicateurs fiables. Il s'agit notamment des données sur le marché des paris analysées par des groupes sectoriels tels que ULIS et IBIA, des organisations sportives telles que le CIO ou l'UEFA, et des sociétés privées telles que Sportradar.

Ce document ne vise pas à expliquer comment la manipulation se produit, mais plutôt à identifier les risques existants. Des outils supplémentaires, tels que la vidéo ou l'analyse des performances, peuvent aider à établir le profil d'intégrité d'un sport, d'une équipe ou d'un individu.

Niveau d'intégrité actuel

Niveau 1	Pas de problèmes d'intégrité connus : - Aucune preuve de manipulation par une personne ou une partie au cours des trois dernières années - Aucune indication crédible d'activité suspecte signalée par un système reconnu de surveillance de l'intégrité
Niveau 2	Suspicion isolée : - Un nombre limité de cas de paris suspects signalés au cours des trois dernières années, sans qu'aucune preuve non liée aux paris ne vienne étayer un quelconque cas de manipulation. - Les informations proviennent de systèmes reconnus de surveillance de l'intégrité, mais ne font pas apparaître de risques corroborés
Niveau 3	Préoccupation modérée : - Un nombre limité de cas de paris suspects signalés au cours des trois dernières années, ainsi que des preuves d'activités suspectes non liées aux paris. - Les autorités ont été informées - Des indicateurs convergents pointent vers des risques accrus pour l'intégrité
Niveau 4	Préoccupation élevée : - Plusieurs cas de paris suspects signalés au cours des trois dernières années - Les autorités ont été informées et des enquêtes sont en cours - Des poursuites pénales et/ou des sanctions disciplinaires ont vraisemblablement eu lieu, ou sont en cours/à venir
Niveau 5	Manipulation éprouvée : - Plusieurs cas de manipulation signalés au cours des trois dernières années - Des poursuites pénales et/ou des sanctions disciplinaires sont susceptibles d'avoir eu lieu ou d'être en cours.

Les catégories ci-dessus fournissent des orientations indicatives pour évaluer les risques d'intégrité. Elles ne visent pas à se substituer à des enquêtes formelles. Les évaluations d'intégrité doivent s'appuyer sur des informations crédibles provenant de systèmes de surveillance reconnus, d'autorités compétentes et d'organismes d'intégrité établis. Les alertes de paris suspects ne constituent pas une preuve de manipulation, mais peuvent révéler des vulnérabilités qui méritent une attention supplémentaire.

Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour classer le niveau d'intégrité de la compétition :

- Les cas de manipulation prouvés ou organisés par des groupes, impliquant plusieurs personnes sur un ou plusieurs événements, largement diffusés et pouvant faire l'objet d'une action avant même toute poursuite pénale.
- Sanctions pénales ou disciplinaires prononcées à l'encontre d'un ou plusieurs joueurs ou officiels d'une équipe pour un match ou une compétition spécifique.
- L'aveu d'un joueur ou d'un officiel concernant une manipulation au cours des trois dernières années, même en l'absence d'action pénale ou disciplinaire formelle.
- Alertes de paris suspects signalées aux organisations sportives ou aux autorités (par exemple Sportradar, ULIS, IBIA, Groupe de Copenhague).

	Indicateur n° 1 Criminalité organisée impliquée dans le trucage d'un ou plusieurs matchs	Indicateur n°2 Un groupe d'individus a truqué des rencontres (pas de criminalité organisée)	Indicateur n° 3 Alertes suspectes signalées au service des sports ou aux forces de l'ordre	Indicateur n° 4 Sanction pénale ou disciplinaire à l'encontre d'un joueur, d'un officiel ou d'une équipe
Niveau 1	Cela ne s'est jamais produit : Aucun incident connu n'a jamais été signalé	Cela ne s'est jamais produit : Aucun incident connu n'a jamais été signalé	Très faible : Moins de 3 alertes au cours des 5 dernières années	Très rare : S'est produit au plus une fois au cours des 5 dernières années
Niveau 2	Exceptionnellement rare : Un incident isolé signalé dans le passé	Exceptionnellement rare : Un incident isolé signalé dans le passé	Faible : Entre 3 et 10 alertes au cours des 5 dernières années	Rare : Survenue 1 à 3 fois au cours des 5 dernières années

	Indicateur n° 1 Criminalité organisée impliquée dans le trucage d'un ou plusieurs matchs	Indicateur n°2 Un groupe d'individus a truqué des rencontres (pas de criminalité organisée)	Indicateur n° 3 Alertes suspectes signalées au service des sports ou aux forces de l'ordre	Indicateur n° 4 Sanction pénale ou disciplinaire à l'encontre d'un joueur, d'un officiel ou d'une équipe
Niveau 3	Occasionnellement : S'est produit une ou deux fois sur une longue période	Occasionnellement : S'est produit une ou deux fois sur une longue période	Modéré : Entre 10 et 25 alertes au cours des 5 dernières années	Occasionnellement : Survenue 3 à 5 fois au cours des 5 dernières années
Niveau 4	Répétition : S'est produit à plusieurs reprises, mais pas récemment ou pas systématiquement.	Répétition : S'est produit à plusieurs reprises, mais pas récemment ou pas systématiquement.	Haut : Entre 25 et 50 alertes au cours des 5 dernières années	Fréquents : Survenue 5 à 10 fois au cours des 5 dernières années
Niveau 5	Fréquents ou récurrents : S'est produit plusieurs fois et/ou présente des signes de récurrence	Fréquents ou récurrents : S'est produit plusieurs fois et/ou présente des signes de récurrence	Très élevé : Plus de 50 alertes au cours des 5 dernières années	Très fréquents : Plus de 10 fois au cours des 5 dernières années

CRITERE CLE N° 4 - NIVEAU D'INTEGRITE GLOBALE

Des indicateurs généraux de gouvernance, tels que l'indice de Transparency International, ou des rapports du GRECO ou de MONEYVAL, peuvent fournir des informations contextuelles venant compléter les données relatives à l'intégrité dans le sport. Des risques de corruption peuvent également exister au niveau de l'actionnariat ou de l'administration. Dans ce cas, le niveau national de corruption peut constituer un indicateur utile, même s'il ne reflète pas nécessairement les risques liés à une propriété étrangère.

Ces indicateurs de gouvernance n'ont pas vocation à mesurer directement l'intégrité sportive. Ils apportent un éclairage sur des conditions générales de gouvernance susceptibles d'influencer les risques d'intégrité et doivent donc être utilisés en complément de données de surveillance ciblées et spécifiques au secteur.

Niveau d'intégrité historique global

Niveau 1	Très grande intégrité : - Le pays a longtemps été considéré comme un État propre, avec des caractéristiques nationales qui renforcent cette perception - Il y a peu ou pas de preuves de manipulation dans le sport
Niveau 2	Intégrité élevée : Bien qu'il n'y ait que peu ou pas de preuves de corruption dans le sport, le pays dans son ensemble n'est pas considéré comme totalement exempt de corruption
Niveau 3	Intégrité modérée : Le pays est généralement considéré comme un État propre, bien qu'il y ait eu des cas de corruption dans le sport
Niveau 4	Faible intégrité : - Des cas fréquents de corruption dans le sport et dans le contexte national plus large, ainsi que de nombreux scandales sportifs. - L'activité criminelle reste répandue
Niveau 5	Très faible intégrité : - La corruption, tant dans le sport que dans le contexte plus large du pays, est profondément ancrée dans la vie quotidienne - De nombreux scandales sportifs ont eu lieu sans que des mesures significatives soient prises, et les activités criminelles restent répandues et largement impunies

Un indicateur contextuel possible est l'Indice de perception de la corruption (Corruption Perceptions Index – CPI) publié chaque année par Transparency International, qui peut aider à fournir une compréhension globale de l'environnement de gouvernance. Les seuils de CPI présentés ci-dessous suivent la méthodologie de notation standard de Transparency International et sont proposés à titre indicatif, afin d'appuyer une évaluation de haut niveau.

	Indicateur n° 1 Indice de perception de la corruption (Transparency International)
Niveau 1	Très grande intégrité : Plus de 70 points (23 pays en 2023)
Niveau 2	Intégrité élevée : Entre 60 et 69 points (15 pays en 2023)
Niveau 3	Intégrité modérée : Entre 50 et 59 points (20 pays en 2023)
Niveau 4	Faible intégrité : Entre 35 et 49 points (56 pays en 2023)
Niveau 5	Très faible intégrité : Moins de 35 points (66 pays en 2023)

CRITERE CLE N° 5 - NIVEAU D'ENGAGEMENT DANS LA PREVENTION DE LA MANIPULATION DES COMPETITIONS SPORTIVES

Dans un monde globalisé et en pleine mutation, les organisateurs sportifs doivent s'adapter rapidement pour prévenir et combattre la corruption. Dans un monde mondialisé et en évolution rapide, les organisateurs sportifs doivent s'adapter rapidement pour prévenir et traiter la corruption. Des règles et des procédures claires sont essentielles. Toutefois, tous les organismes organisateurs — qu'il s'agisse d'une fédération sportive, d'une entreprise privée ou d'une entité orientée vers le divertissement — ne disposent pas nécessairement des ressources nécessaires pour les mettre en œuvre efficacement.

La mise à disposition d'informations transparentes et auditables, telles que les calendriers des compétitions, les résultats, les lieux de rencontre et les informations financières, peut contribuer à renforcer l'intégrité.

Un autre facteur clé concerne le rôle des officiels. Les arbitres, qui influencent directement l'issue des matchs, doivent être correctement désignés, formés, rémunérés et protégés. Malgré les garde-fous existants, des cas de manipulation impliquant des arbitres se sont produits, y compris au plus haut niveau du sport.

Un autre point important est la prévention des préjudices liés aux jeux d'argent dans le sport. Les athlètes qui jouent et développent des comportements problématiques — en particulier ceux qui rencontrent des difficultés financières — sont plus vulnérables à la manipulation. Lorsque le jeu d'argent se banalise dans l'environnement sportif, la probabilité augmente que les athlètes eux-mêmes participent à des activités de jeu, y compris les paris. Il est donc essentiel de disposer d'une réglementation claire, précisant ce qui est autorisé et à quels moments un athlète peut jouer/parier, afin de promouvoir une relation saine aux jeux d'argent, y compris aux paris.

Cette norme peut être appliquée aux niveaux local, national et mondial. Une approche mondiale commune en matière de gouvernance et de transparence renforcerait considérablement la lutte contre la corruption dans le sport.

Ces niveaux fournissent des orientations indicatives pour appuyer une évaluation de haut niveau et peuvent être adaptés par les autorités de régulation ou les organisations sportives selon les spécificités de chaque sport, les informations disponibles et le contexte national. Ils n'ont pas vocation à constituer un cadre prescriptif ou exhaustif.

Niveau d'engagement dans la prévention des manipulations sportives

Niveau 1	Un engagement fort : - Absence de corruption, respect des règles et des principes alignés sur le Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions (Code OM PMC) et sur l'IPACS. - Des efforts de sensibilisation réguliers, une collaboration étroite avec les services répressifs et/ou les plateformes nationales, et un niveau élevé de compréhension de la part des acteurs pour éviter les manipulations.
-----------------	---

	▪ Transparence totale avec le public
Niveau 2	Engagement modéré : ▪ Généralement exempt de corruption, avec une adhésion à certaines règles et recommandations du code OM PMC et de l'IPACS (www.ipacs.sport), bien que des incohérences subsistent dans l'application des lois et règlements. ▪ L'éducation des joueurs existe mais reste limitée ▪ L'organisation est en grande partie transparente vis-à-vis du public, bien que certaines informations ne soient pas divulguées.
Niveau 3	Engagement limité : ▪ Une administration inefficace dans certains domaines ▪ Transparence générale dans la communication publique
Niveau 4	Faible engagement : ▪ Administration inefficace dans de nombreux domaines ▪ Disponibilité limitée des informations clés ▪ Faible surveillance des arbitres et des juges-arbitres, y compris de leur rémunération
Niveau 5	Pas d'engagement effectif : ▪ Structure de gouvernance inexistante ou déficiente, potentiellement infiltrée par des individus ayant des liens avec des réseaux criminels ▪ Manque d'éducation des joueurs et de mesures préventives contre la manipulation ▪ Application incohérente des règles et des pratiques dans les différentes régions ▪ Absence de règles alignées sur le Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions (Code OM PMC)

Comme tout outil d'évaluation des risques, ces critères visent à appuyer la prise de décision plutôt qu'à se substituer à une analyse propre au sport concerné. Ils doivent donc être interprétés conjointement avec les autres informations pertinentes en matière d'intégrité.

Les indicateurs suivants peuvent être utilisés pour classer le niveau d'engagement dans la prévention des manipulations sportives :

- Respect des normes internationales, telles que l'IPACS et le code du mouvement olympique (code OM PMC).
- Niveau de transparence et de bonne gouvernance.
- Engagement à prévenir la manipulation de la concurrence.
- Coopération avec les fédérations internationales et les services répressifs.

	Indicateur n° 1 Respect des normes internationales	Indicateur n°2 Niveau de transparence et de bonne gouvernance	Indicateur n° 3 Prévention et sensibilisation	Indicateur n° 4 Coopération avec les fédérations internationales et les services répressifs
Niveau 1	Adhésion totale : Toutes les règles et tous les principes pertinents sont pleinement mis en œuvre et appliqués de manière cohérente	Très bon : Largement considéré comme très bon ou bon, avec une confiance et des performances élevées	Très actif : Engagé dans ce domaine sur une base annuelle et structurée	Une coopération forte : Considéré comme très bon ou bon, avec des partenariats établis et de confiance
Niveau 2	Adhésion significative : La plupart des règles et principes essentiels sont appliqués, avec seulement quelques lacunes mineures.	Satisfaisant : Considéré comme correct, avec des normes et des pratiques acceptables	Actif : Engagé régulièrement, mais pas nécessairement chaque année	Coopération satisfaisante : Considéré comme correct, avec une collaboration fonctionnelle mais limitée
Niveau 3	Adhésion partielle : Certaines règles sont en place, mais leur application est incohérente ou incomplète.	Moyenne : Perçue comme moyenne, avec une marge d'amélioration	Occasionnellement actif : Certaines actions ont été entreprises, mais seulement occasionnellement (au cours des 5 dernières années)	Coopération modérée : Considéré comme moyen, avec des lacunes notables (par exemple, manque de confiance dans les forces de l'ordre)
Niveau 4	Adhésion minimale : Il existe très peu de règles et leur mise en œuvre n'est guère attestée.	Faible : Considérée comme faible ou peu fiable dans plusieurs domaines clés	Rarement actif : Engagement minimal, avec des actions très limitées ou irrégulières	Faible coopération : Coopération minimale, informelle ou incohérente
Niveau 5	Pas d'adhésion : Absence de règles ou de principes en matière d'intégrité ou de gouvernance	Risque très faible/élevé : Réputation ou niveau de confiance très bas, avec des signes de dysfonctionnement ou d'infiltration criminelle possible	Inactif : Aucune activité n'a été observée dans cette zone	Pas de coopération : Aucune coopération en place ou observée

CONCLUSION

Le Comité de suivi encourage les États Parties à la Convention de Macolin, ainsi que les autorités de régulation des paris concernées, à adopter des critères clairs et objectifs pour orienter les décisions relatives à la limitation de l'offre de paris, conformément à une approche fondée sur les risques. Les organisations sportives nationales et internationales peuvent également contribuer à cet effort dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Ces critères visent à aider les autorités à prendre en compte des facteurs tels que le niveau de la compétition, la demande des clients, les risques pour l'intégrité et la capacité des organisateurs à prévenir la manipulation.

Ils n'ont pas pour objet d'imposer un modèle réglementaire uniforme. Leur finalité est d'aider les autorités à structurer leurs propres évaluations, en tenant compte des contextes locaux, des cadres réglementaires existants et des priorités nationales. Dans cette optique, les éléments présentés — tels que le niveau de la compétition, la demande des clients, les risques d'intégrité et les garanties organisationnelles — constituent des outils d'aide à la décision, et non des obligations prescriptives.

L'objectif général demeure de veiller à ce que l'offre de paris reste proportionnée, correctement encadrée et qu'elle contribue à la protection de l'intégrité du sport, conformément aux principes promus par la Convention.